

CAHIER DES CHARGES BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL PATINAGE ARTISTIQUE

Présentation.

Le Brevet d'Entraîneur Fédéral est le deuxième niveau de diplôme de la FFRS (le premier étant le BIF). Il est spécifique au Patinage Artistique. Le BEF est la reconnaissance fédérale d'une compétence d'entraîneur capable d'initier et d'entraîner dans cette discipline.

Attribution.

Toute action administrative et logistique est placée sous la responsabilité du **Comité National de Patinage Artistique**. Toute action technique et pédagogique est placée sous l'autorité de la Direction Technique Nationale et de la Commission Enseignement de la FFRS.

1. CONDITIONS ET FORMALITES D'INSCRIPTION.

1. Etre licencié(e) à la FFRS le jour de la première unité de formation, aucune dérogation ne sera acceptée.
2. Etre âgé(e) de **18 ans** le jour de validation de la dernière UF (UF5), aucune dérogation ne sera acceptée.
3. Fournir un dossier d'inscription au secrétariat du CNPA au 15 septembre de la saison en cours, comprenant les éléments suivants.
 - La fiche d'inscription mentionnant :
 - l'état civil : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone.
 - les renseignements concernant le club : nom, discipline, n° de licence.
 - une photo d'identité.
 - La photocopie de la licence (demandée uniquement lors de la participation au 1er module de formation).

2. DEROULEMENT ET NATURE DES EPREUVES.

UF1 : Epreuve de démonstration pratique commentée d'éléments techniques.

(Durée 15 minutes).

L'épreuve porte sur la réalisation d'une démonstration pratique commentée, sans patins, de difficultés techniques tirées au sort.

En fonction de la prestation du candidat, l'UF1 est acquise ou pas.

UF2 : Epreuve écrite de réglementation technique et sportive.

(Durée 30 minutes).

Le candidat répond à un questionnaire de **40 questions** à choix multiples (QCM), portant sur la réglementation technique et sportive, selon un barème fixé à l'avance.

- Bonne réponse : 1 point.
- Pas de réponse : 0 point.
- Mauvaise réponse : - 1 point.

L'épreuve est réussie et l'UF2 acquise à partir de 20 points.

En cas d'échec, cette épreuve peut être repassée lors du module 5 (exclusivement).

UF3 : Epreuve écrite d'analyse de cas et de diagnostic technique.

(Durée 40 minutes).

Lors d'une séance d'entraînement conduite par un entraîneur qualifié, le candidat observe 5 difficultés techniques réalisées 2 fois par 3 patineurs successifs différents. Pour chaque athlète et pour chaque difficulté, il diagnostique (par écrit) le niveau d'acquisition des fondamentaux techniques. A l'issue de son observation, le candidat dispose de 40 minutes pour rédiger une proposition de démarche pédagogique d'apprentissage, dans le cadre de l'entraînement suivant, concernant un des 3 patineurs désigné par le jury.

En fonction de la prestation du candidat, l'UF3 est acquise ou pas.

UF4 : Epreuve pédagogique d'entraînement technique.

(Durée 60 minutes).

L'épreuve porte sur l'organisation, la mise en place et la conduite de 3 exercices d'apprentissage tirés au sort parmi 3 familles d'éléments techniques : les sauts, les pirouettes, la qualité de patinage. Le candidat bénéficie d'un temps préalable de 30 minutes lui permettant de faire une préparation écrite de ces exercices. Il conduit ensuite 20 minutes d'entraînement et participe à un entretien de 10 minutes avec le jury.

L'épreuve comporte donc 3 temps.

1. La préparation écrite (durée 30 minutes) de la séquence d'entraînement.
2. La conduite de la séquence d'entraînement (durée 20 minutes).
3. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

En fonction de la prestation du candidat sur les temps 2 et 3, l'UF4 est acquise ou pas.

UF5 : Epreuve pédagogique de programme.

(Durée 60 minutes).

Le candidat tire au sort une musique et 3 difficultés techniques. Il dispose de 30 minutes de préparation pour composer une minute de programme intégrant les éléments techniques et le support musical. Il conduit ensuite 20 minutes d'entraînement d'un athlète pour l'apprentissage et la mise en place de cette partie de programme. Il participe à un entretien de 10 minutes avec le jury.

L'épreuve comporte donc 3 temps.

1. La préparation écrite (durée 30 minutes) de la minute de programme.
2. La conduite de la séquence d'entraînement (durée 20 minutes).
3. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

En fonction de la prestation du candidat sur les 3 temps (le texte de préparation du programme sert aussi à l'évaluation du candidat), l'UF5 est acquise ou pas.

3. ADMISSION.

Il n'y a pas de notation par point. Les UF sont acquises ou pas.

Un livret personnel de formation (délivré à l'inscription) est apporté par le candidat à chaque module. Au cours des différentes étapes, l'examinateur valide chaque UF acquise en signant le livret. En cas de réussite, l'octroi du diplôme est officialisé par l'apposition de la vignette « BREVET d'ENTRAINEUR FEDERAL » et du tampon de la Commission Enseignement de la FFRS.

Sont déclarés titulaires du BEF, les candidats ayant validé les 5 Unités de Formation.

En cas d'échec, le candidat conserve le bénéfice des UF acquises et repasse les UF manquantes pour obtenir le diplôme.

Les résultats sont communiqués par le CNPA, sous réserve de leur validation définitive par la FFRS (Commission Enseignement).

FORMATION ET VALIDATION

1. VOLUME ET CONTENUS.

Préambule.

La formation est ouverte à tous. Elle est recommandée, dans l'ordre chronologique des modules, afin de valider successivement les différentes UF. La non acquisition de l'une d'elles n'entrave pas la poursuite du parcours mais il faut nécessairement avoir validé les 3 premières UF pour présenter les 2 dernières (UF4 et UF5).

Le volume de la formation, qui s'étale sur **1 saison sportive**, comporte **6 modules**.

Module 1 : stage régional d'entraîneurs (2 jours).

Formation : fondamentaux techniques des niveaux bronze, argent, or ; sauts simples à un tour de rotation ; pirouettes de base ; préparation physique spécifique.

Module 2 : stage régional d'entraîneurs, (2 jours).

Formation (suite module 1) : fondamentaux techniques des niveaux bronze, argent, or ; sauts simples à un tour de rotation ; analyse des sauts ; pirouettes de base.

Module 3 : stage régional d'entraîneurs, (2 jours).

Formation : présentation ; expression ; qualité de patinage ; fondamentaux chorégraphiques autour de la technique, de la gestuelle.

Validation de **l'UF1**.

Module 4 : stage régional d'entraîneurs et détection d'athlètes, (2 jours).

Formation : fondamentaux techniques des niveaux supermini, mini, espoir (1, 2, 3) ; combinaison sauts simples ; sauts à 2 tours de rotation ; pirouettes (assise-allongée).

Validation de **l'UF2**.

Module 5 : stage national des athlètes issus de la détection, (2 jours et demi).

Formation (suite module 4).

Validation de **l'UF3**.

Module 6 : stage national présélection Coupe d'Europe, (4 jours, en été).

Formation : préparation de compétitions, individualisation de l'entraînement, travail de programmes.

Validation de **l'UF4** et de **l'UF5**.

2. FORMATEURS.

L'organisation administrative et logistique des modules de formation est placée sous la responsabilité du Comité National de Patinage Artistique, ou de son représentant.

La formation est pilotée par les Entraîneurs Nationaux sous l'autorité de la Direction Technique Nationale.

3. JURY.

Les membres du jury, nommés par le Comité National de Patinage Artistique, sont les cadres techniques de la Fédération et des Brevetés d'Etat, spécialité Patinage Artistique.

**BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL
FICHE D'INSCRIPTION PATINAGE ARTISTIQUE**

Saison sportive :
Discipline :

NOM :
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
CP et Ville :
☎ Domicile :
📱 Portable :
@ Mail :
Club :
N° licence de la saison en cours :

PHOTO d'identité collée

Je sollicite mon inscription à la formation : OUI NON
Je sollicite mon inscription aux épreuves du BEF : OUI NON
Je m'engage à prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des 4 premiers modules. Je percevrai une indemnité forfaitaire de déplacement et d'hébergement de la part du CNPA, pour les 2 derniers modules
Je m'engage à respecter le Cahier des Charges du Brevet d'Entraîneur Fédéral de Patinage Artistique

Fait à :
Le :

Signature :

Pour valoir ce que de droit

RESULTATS BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL PATINAGE ARTISTIQUE

SAISON SPORTIVE :

N°	NOM et PRENOM (en majuscule)	CLUB N° licence	UF1 acquis O / N	UF2 acquis O / N	UF3 acquis O / N	UF4 acquis O / N	UF5 acquis O / N	BEF OUI / NON	UF conservées
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

